



CLIO. Histoire, femmes et sociétés

Numéro 18 (2003)
Mixité et coéducation

Loukia Efthymiou

Le genre des concours

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Loukia Efthymiou, « Le genre des concours », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 18 | 2003, mis en ligne le 04 décembre 2006. URL : <http://clio.revues.org/index613.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Presses universitaires du Mirail

<http://clio.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://clio.revues.org/index613.html>

Document généré automatiquement le 02 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Loukia Efthymiou

Le genre des concours

Pagination de l'édition papier : p. 91-112

- 1 Y a-t-il un « genre » des concours ? Des concours masculins et des concours féminins pour devenir professeur ? La question peut sembler insolite aujourd'hui, à l'heure de la mixité. L'histoire de l'enseignement secondaire cependant et celle de l'évolution des concours de recrutement nous montre qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Une relecture de cette histoire permet donc de circonscrire le rapport des femmes au savoir et la place que les hommes leur réservent/réservaient dans le domaine scientifique. Je centrerai ici mon propos autour de la période de l'entre-deux-guerres, dans la mesure où c'est à ce moment-là que fut posée pour la première fois la question de la fusion des concours de recrutement masculins et féminins, ces derniers étant, depuis la création d'un secondaire féminin, considérés comme inférieurs et dotés de programmes encyclopédiques et peu spécialisés. Dans la mesure aussi où, c'est durant cette période-là que l'on enregistre des hésitations et des réticences, des progrès et des régressions qui ont voué le projet initial à l'échec, du moins jusque dans les années 1980.

2

Sèvres et Ulm

- 3 Jusqu'à la Grande Guerre, la mixité est hors de question dans ces ENS. Les deux concours d'entrée sont d'ailleurs différents tant par leur niveau que par leur programme et préparation. Par la force des circonstances cependant, ces données changent dans l'entre-deux-guerres. Dès les années 1920 en effet, les candidates au concours de Sèvres, et surtout les scientifiques, ressentent fortement que les classes préparatoires des lycées de jeunes filles ne suivent pas les changements qui s'opèrent dans l'enseignement féminin, dans le sens d'un rapprochement de l'enseignement des garçons. Elles dénoncent à la fois l'ampleur du programme et le taux d'échec, tout comme l'insécurité professionnelle des Sévriennes qui n'obtiennent pas l'agrégation.
- 4 Cet état de choses commande d'urgence une réorganisation des programmes et des classes préparatoires à Sèvres. En effet, en ce qui concerne le concours littéraire¹, le latin, qui est depuis 1919 facultatif à l'écrit de Sèvres au même titre que les langues vivantes, devient obligatoire à l'oral en 1928 et, à partir de 1931, à l'écrit ; d'autre part est introduite, à l'oral, à titre d'option, une épreuve de grec à côté de l'épreuve de langues vivantes ; enfin, l'ancienne composition de morale et de psychologie est élargie en une épreuve de philosophie proprement dite (inspirée du programme de la préparation au baccalauréat), tandis qu'on accroît l'importance de l'épreuve de la langue française. Pour la section scientifique, le décret du 12 août 1927 supprime l'épreuve de sciences naturelles à l'écrit, au profit des mathématiques et de la physique ; en 1933, on augmente les programmes des mathématiques, mais sans augmenter les horaires qui sont bien inférieurs à ceux des classes de Mathématiques spéciales. Mais si les décrets de 1927 et 1928 n'établissent que des mesures provisoires en vue de l'assimilation complète des deux concours, c'est le décret du 27 décembre 1934 qui constitue le pas décisif vers l'égalité de préparation des garçons et des filles aux deux Écoles Normales Supérieures : il établit en deux étapes l'identification du programme d'entrée à Sèvres (section de lettres) avec celui du concours d'entrée à la rue d'Ulm. L'identification sera complète pour le concours de 1937². Quant aux sciences, pour lesquelles l'identification paraît plus difficile en raison des programmes masculins dominés par la préparation à Polytechnique, le décret du 22 juillet 1935 prévoit le renforcement des mathématiques et de la physique, la suppression de la composition écrite de chimie, l'introduction d'une épreuve de géométrie

descriptive, la substitution d'une épreuve écrite à l'épreuve orale de langue, la réduction de l'importance de la composition française et l'augmentation de l'importance des épreuves orales par rapport à l'ensemble des épreuves. Tout comme pour le concours masculin, le nombre maximum de tentatives est limité à trois. Deux ans plus tard, le décret du 8 octobre 1937 identifie, comme prévu, les programmes des concours d'entrée aux deux Ecoles normales pour les littéraires et prévoit l'identification de ceux des scientifiques pour l'année 1940³. Une préparation au groupe II sciences, qui prend la dénomination NSE (Normale, sciences expérimentales) est créée enfin dans deux lycées : à Saint-Louis et à Fénelon. Il eût été donc possible de donner, dès l'année 1938, les mêmes sujets d'épreuves aux jeunes gens et aux jeunes filles pour la section des lettres ; mais, en fait, on a reculé cette mesure jusqu'au concours de 1939.

- 5 Les efforts pour relever l'enseignement des classes préparatoires afin que le niveau des études atteigne celui des classes masculines – efforts conjugués avec ceux en vue de l'organisation d'un plus grand nombre de classes de première supérieure et de mathématiques spéciales dans les lycées féminins⁴ – suivent, bien que lentement, le rythme de l'évolution législative des années 1930 concernant l'assimilation des programmes des concours d'entrée aux deux ENS. C'est dans ce contexte qu'on essaye progressivement de remédier à l'insuffisance des horaires des classes féminines. Or la plupart du temps on se heurte à des difficultés budgétaires⁵. Ainsi les trois heures de mathématiques demandées pour les classes de préparation du lycée Fénelon et au lycée de Versailles sont refusées en 1933 bien que cette demande fût amplement justifiée par le renforcement progressif du programme de mathématiques qui a déjà obligé en 1932 les professeurs à donner bénévolement à leurs élèves des heures supplémentaires. L'année suivante, cette demande des classes préparatoires parisiennes est satisfaite, mais les lycées de province n'ont rien eu. Ainsi s'accroît, au lieu de diminuer, l'inégalité déjà bien sensible du niveau de préparation au concours de Sèvres dans les différents lycées français, dans la mesure où ceux de province se voient non seulement obligés de réduire excessivement les horaires, mais aussi de réunir les candidates à Sèvres avec des classes inférieures, ce qui représente pour ces dernières un niveau d'enseignement insuffisant⁶. Ce n'est qu'en octobre 1937 que les horaires en mathématiques deviennent enfin égaux à ceux des classes préparatoires des garçons, après avoir été augmentés plusieurs fois ; la même politique est suivie pour ceux de latin et de langues vivantes.
- 6 Cette lenteur dans l'adaptation des programmes masculins et féminins conduit certains (parfois même les candidates elles-mêmes) à avancer la thèse selon laquelle, étant donné que les filles sont moins bien préparées que les garçons pour affronter le concours d'entrée aux ENS, le niveau de recrutement de Sèvres s'en ressent forcément : face aux jeunes étudiants et étudiantes, elles font de faibles candidates à l'agrégation⁷. Il est vrai que, selon leurs professeurs et les présidents de jury, les futures Sévriennes manifestent une absence de sûreté face aux sujets qui n'ont pu être spécialement préparés et elles hésitent à se fier à leurs propres forces : très souvent, surtout les candidates de la section littéraire, font appel à leurs souvenirs plutôt qu'à leur jugement. Mais un examen des résultats des candidats aux deux concours d'entrée révèle des concurrents de qualité égale. Ainsi, selon G. Bruhat, président du jury du concours d'entrée à Sèvres et à Ulm section sciences en 1937, les élèves classés en tête des deux concours sont sensiblement du même niveau dans les deux Écoles. Il ajoute, selon les vœux de l'administration qui veut convaincre de la qualité de l'enseignement donné dans les classes féminines, et après une étude des notes obtenues par les candidats et candidates, que les derniers boursiers de licence des deux concours sont, comme ceux classés en tête, du même niveau. De fait, deux des douze élèves reçues à l'ENS, la première et la dernière, proviennent des classes préparatoires des lycées des garçons ; cinq viennent de Fénelon, trois de Versailles, et deux du lycée de Marseille.

- 7 L'angoisse face à un échec probable, comme l'insécurité professionnelle, conduisent certaines candidates au professorat à la préparation du concours de la rue d'Ulm, puisque aucune disposition du décret du 10 mai 1904 n'établit l'impossibilité pour une femme d'y être admise. D'autres se présentent à la fois aux deux concours. Quelques jeunes filles forcent ainsi le dernier bastion masculin de l'enseignement, se tournant « avides vers la rue d'Ulm, où l'École normale, revenue d'une première surprise, après quelques façons, les accueille avec simplicité. Il y a trois ans – écrit G. Moulinier –, une 'scientifique' forçait glorieusement la porte. L'année suivante, trois 'littéraires' l'ouvraient toute grande. Lors du dernier concours, une 'littéraire' la franchissait avec aisance » (en 1928)⁸. Ces jeunes filles qui veulent suivre l'itinéraire masculin afin de devenir des professeurs de lycée fréquentent les premières supérieures ou les mathématiques spéciales des établissements masculins⁹. Quelques-unes s'en sortent bien : particulièrement dans les Premières supérieures et les Khâgnes de Paris où elles sont très nombreuses – une bonne soixantaine –, certaines tiennent la tête de leur classe ; d'autres paniquent devant l'esprit de concurrence qui règne parmi des jeunes gens qui appartiennent à l'élite des élèves.
- 8 Entre 1910 et 1939 – date à laquelle les femmes ne sont plus admises à se présenter au concours d'entrée à l'École normale supérieure de jeunes gens (décret du 9 mars 1938) – 41 jeunes filles arrivent à être nommées « Normaliennes »¹⁰. La première fut Marguerite Rouvière en 1910, les dernières Madeleine Herr et Geneviève Bass. Paradoxalement, alors que l'enseignement secondaire féminin était traditionnellement orienté vers les lettres, les cinq premières furent des scientifiques qui ont préparé le chemin pour les littéraires (22 des 41 normaliennes dont Simone Weil et Jacqueline de Romilly). Il est à remarquer aussi qu'entre 1933 et 1935 une seule candidate scientifique est reçue à Ulm, signe que les élèves des classes préparatoires féminines affrontent de grandes difficultés pour être à la hauteur du concours masculin. Ce n'est qu'en 1936, après la promulgation du décret de 1935, que les jeunes filles sont mieux préparées et l'on compte de la sorte, depuis cette année-là et jusqu'en 1939, des succès réguliers au concours masculin. Le cas de Marie-Louise Jacotin, qui fait couler beaucoup d'encre dans la presse féministe et la grande presse, est emblématique de la situation ambiguë faite aux femmes. Reçue seconde au concours scientifique de 1926, elle est déclassée d'office et doit se contenter d'une bourse de licence jusqu'à la séance du 21 janvier 1927, où le Conseil supérieur de l'Instruction publique décida d'admettre les femmes à l'ENS, en qualité d'externes, et de les autoriser à prendre leurs repas au réfectoire, comme le faisait Marguerite Rouvière en 1910.
- 9 À cette occasion, nombre de personnes déplorent ces réformes et se demandent ce qui pourrait advenir de l'École de la rue d'Ulm si elle était envahie par des femmes. Ils reprochent de plus aux jeunes filles de jouir du privilège d'avoir à leur disposition deux Écoles normales supérieures¹¹. D'autres saluent ce nouvel état de choses et proposent de créer une seule et commune ENS. De son côté, le Directeur de l'enseignement supérieur, M. Cavalier, tout en se contentant de soutenir du bout des lèvres l'effort de M.-L. Jacotin, souligne cependant qu'elle a créé « un précédent et des traditions ». De fait, l'assimilation des concours des deux écoles allait renforcer quelques années plus tard les partisans de la fermeture d'Ulm aux jeunes filles. Les deux écoles ne sont pourtant pas équivalentes comme le montre le sort des Normaliennes.
- 10 Une fois sorties de Normale, ces jeunes filles « exceptionnelles » suivent le plus souvent la voie de la recherche comme Marie-Louise Jacotin, docteur ès sciences¹² ou Simone Pétrement, docteur ès lettres. Quelques-unes même occuperont une chaire à l'Université. Ce destin universitaire, en comparaison avec celui de leurs contemporaines Sévriennes, est la preuve tangible des finalités différentes auxquelles répondent Sèvres et Ulm entre les deux guerres. Mais, quelques-unes d'entre elles se contentent d'une nomination dans un lycée féminin, où elles sont chargées des classes supérieures. Simone Weil est un des exemples les plus connus. Ce qui reste de leur « passé glorieux », dans ce dernier cas, n'est qu'un certain air de supériorité

à l'égard de leurs collègues, « simples » agrégées féminines. La lettre que Suzanne Colette, secrétaire générale de la Société des agrégées, adressée à Marie-Louise Jacotin, par la voie de l'*Œuvre* du 30 novembre 1926, n'a justement comme fonction que de dissiper les illusions de ces jeunes filles ambitieuses, en les mettant au courant du sort qui les attend une fois leurs études très poussées terminées : « Vous partirez sans doute, loin des vôtres... Déjà je vous vois dans la petite ville morne où l'humble chambre meublée, seule permise à vos ressources, abrite désormais vos jeunes ans solitaires... Tout d'abord, un service plus chargé vous punit d'être femme... Un traitement inférieur... voilà la récompense de votre effort plus lourd... contribuable intégrale, fonctionnaire diminuée... Nous sommes nous, vos aînées, prophètes de malheur ».

11 La fusion des deux ENS n'est réalisée qu'en 1985. Un an plus tard est établi un seul concours d'entrée avec classement unique.

12

Agrégation et certificat

13 Le succès à Sèvres ou à Ulm n'assure pas la nomination à un poste. Il faut ensuite passer le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire de jeunes filles, créé en 1882 et qui donne le titre de « chargée de cours dans les lycées » ou celui de professeur de collège, ou bien l'agrégation féminine (la première est ouverte en 1883), mais aussi masculine pour celles qui veulent tenter ce concours après la Première Guerre mondiale. Seule l'agrégation donne le titre de professeur de lycée.

14 À l'origine, agrégation féminine et certificat, présentent de nombreuses ressemblances : ils sont tous les deux des concours « polyvalents », dans la mesure où il existe seulement un examen pour l'ordre des lettres et un pour l'ordre des sciences. Par ailleurs l'agrégation se caractérise par sa spécificité féminine. Il s'agit de concevoir un examen où l'originalité « personnelle » des nouveaux professeurs reste intacte et où leurs aptitudes, nécessairement différentes de celles des agrégés, puissent se développer¹³. Ce qui est exigé par ailleurs des futures professeurs, c'est de connaître l'esprit des programmes d'études plutôt que la lettre ; d'avoir réfléchi aux devoirs du professeur et aux méthodes de l'enseignement, car elles sont tenues, contrairement aux hommes, à être d'abord des pédagogues avant d'être des lettrées. La réforme de 1894 introduit cependant plus d'exigence ; chacune des deux agrégations féminines se subdivise en deux sections : l'agrégation des lettres avec section historique et section littéraire, celle des sciences avec section mathématique et section sciences physiques et naturelles. En ce qui concerne les agrégations des lettres et d'histoire subsistent en commun deux épreuves spéciales : une composition sur un sujet de morale ou d'éducation, et une version de langue vivante. À l'oral, demeure une épreuve commune de langue vivante ; en lettres les candidates doivent faire une étude expliquée, une leçon de morale et un exposé sur une question de langue ou de grammaire. Les historiennes font une leçon d'histoire préparée en trois heures, sans autre secours qu'une chronologie, et une leçon de géographie dans les mêmes conditions, avec l'aide d'un atlas. Il semble donc qu'il soit vraiment impossible aux réformatrices d'envisager un concours féminin sans morale, cette morale dont les hommes n'ont sans doute que faire. Quoi qu'il en soit, la question de l'élévation du niveau exigé des professeurs femmes ne cesse dès lors de préoccuper les promoteurs de la nouvelle institution. Quant au certificat, il reste une épreuve générale qui continue à couvrir tout l'enseignement littéraire ou scientifique. Cet état de choses dure sans grands changements jusqu'au début de la Grande Guerre. Celle-ci sera à l'origine de l'évolution du régime des concours de recrutement féminins.

15 Ainsi, jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale une cloison étanche sépare l'agrégation masculine de l'agrégation féminine, l'une étant un concours encyclopédique et polyvalent, l'autre, celle des hommes, exigeant une plus grande spécialisation. À ceci s'ajoute

le fait que l'agrégation de jeunes filles a comme moyen d'accès l'École de Sèvres et le Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire, tandis qu'on arrive à l'autre agrégation par l'École normale de la rue d'Ulm, la Faculté, la licence et le Diplôme d'études supérieures. L'agrégation masculine est donc inaccessible à la majorité des femmes dans la mesure où l'obstacle majeur pour celles qui voulaient suivre la filière de la Faculté était celui du baccalauréat, pour lequel le latin était exigé, alors que les établissements féminins ne l'enseignaient que dans le cadre de cours privés, et encore étaient-ils peu nombreux à le faire¹⁴. Ainsi les femmes, ne pouvant pas se présenter aisément au baccalauréat, étaient écartées de la licence et de l'agrégation masculine et de ce fait ne pouvaient réclamer l'égalité professionnelle sans avoir l'égalité des titres universitaires. On aboutissait de la sorte au paradoxe d'un concours qui, tout en exigeant une préparation plus ardue, était considéré comme de second ordre et, de plus, n'assurait point une rémunération égale à celles des hommes. Les enseignantes du secondaire en étaient bien conscientes.

16 Or l'évolution de l'enseignement secondaire féminin vers la préparation du baccalauréat qui promettait à courte échéance son identification totale à l'enseignement masculin, évolution qui préoccupe le monde enseignant dès le début du siècle, rendait de plus en plus urgente la nomination chez les jeunes filles de professeurs philosophes et latinistes. Aurait-on alors recours indéfiniment aux professeurs hommes ou à un personnel peu qualifié de licenciées ? Ou bien permettrait-on aux femmes de passer les agrégations masculines ? Dès 1905, les jeunes filles, pourvues de la licence, avaient tenté en petit nombre, il est vrai, mais avec un « grand courage », les agrégations masculines sans équivalence dans l'enseignement féminin. Mais c'est seulement en 1919 que des mesures provisoires, renouvelées, autorisent les jeunes filles à se présenter aux agrégations masculines pour lesquelles il n'existait pas dans l'enseignement féminin de concours correspondants, à savoir celles de philosophie, de grammaire et de mathématiques. Quelques jeunes filles y réussissent brillamment, mais doivent rassurer sur leur féminité. En 1939, « pour la première fois dans les annales de l'enseignement supérieur » une étudiante de 21 ans, fille d'un professeur de Nîmes, remporte la première place au concours d'agrégation de mathématiques ; elle se destine au professorat, mais surtout comme le fait remarquer la journaliste de cet article, dans *Les Agrégées* d'août 1939, elle rêve de fonder un foyer et d'avoir de nombreux enfants : « toute mathématicienne qu'elle soit, elle n'oublie pas qu'elle est femme avant tout et ne rêve que de fonder un foyer, enrichi de nombreux enfants ». Ceci dit, l'accès des femmes aux agrégations masculines créa une tradition d'une singulière portée et inaugura tout un nouvel ordre de choses dans le domaine universitaire¹⁵. En démontrant que les concours n'ont pas de genre et qu'elles peuvent lutter victorieusement contre les concurrents masculins, ces agrégées masculines ont fait avancer d'un grand pas la question qui domine à l'époque toute la réforme de l'enseignement : identification entre les programmes des lycées des garçons et de jeunes filles, entre les fonctions, le statut et les traitements du personnel enseignant des deux sexes¹⁶.

17 Le système initial des agrégations féminines demeure cependant. De nombreux facteurs interviennent en chassé-croisé en faveur de son maintien. Ne pouvant plus revenir en arrière pour ce qui apparaissait déjà acquis, l'administration a affirmé d'abord sa volonté, au lieu de le modifier, de le compléter pour assurer aux moindres frais – les femmes professeurs « coûtaient » moins cher – la préparation des jeunes filles au baccalauréat, devenues plus nombreuses après la guerre. Dans le choix d'une telle tactique, elle était guidée par un facteur supplémentaire : les agrégations féminines avec leur définition plus étendue donnaient beaucoup moins d'embarras pour les nominations. Le besoin toutefois en professeurs femmes qualifiées devenant de plus en plus pressant, il fallait bien adapter les agrégations féminines existantes aux connaissances nouvelles que devraient aborder les futures bachelières. On procède ainsi à une série de mesures partielles d'abord, comme l'introduction de l'histoire de l'art à l'agrégation de lettres, section histoire, en 1921, puis à une réforme plus ample. C'est

dans ce contexte qu'en janvier 1921, le Conseil supérieur a été invité à examiner la création d'une agrégation féminine de philosophie : elle permettrait de perpétuer la distinction entre concours masculins et féminins tout en fournissant des professeurs femmes mieux préparées à l'enseignement de la philosophie et toujours moins payées. Projet absurde et inutile pour certains, voué à l'échec, il a été vivement contesté et abandonné¹⁷. C'est que le mouvement vers l'identification des programmes rend plus difficile de concevoir le maintien de concours de recrutement féminins différents de ceux des hommes. Des raisons pratiques aussi plaident en faveur d'une modification à bref délai des agrégations féminines : l'absence de coordination entre les programmes des différents concours interdisent à la plupart des jeunes filles de se préparer au certificat ou à l'agrégation féminine en Faculté¹⁸.

18 En réalité, c'est l'arrêté du 17 mars 1924¹⁹ qui constitua la première étape dans cet effort de rendre le provisoire définitif : « Les femmes sont admises à se présenter à toutes les agrégations et à tous les certificats réservés autrefois aux hommes. Il n'y a plus qu'un classement unique ». L'identification totale des agrégations ne pouvait être envisagée que vers 1938, lorsqu'arriveraient les premières générations formées aux nouveaux programmes des lycées. Ainsi de 1924 à 1938 (terme du régime transitoire), le but affirmé était l'identification graduelle des concours masculins et féminins et le passage de la notion « d'égalité dans la différence » à celle de « l'égalité dans l'identité » dans le domaine de la législation. Or il semble que cet arrêté soit, en partie, resté inappliqué puisque les Sévriennes, certifiées et non pas licenciées dans leur majorité, n'avaient toujours pas le droit de se présenter aux agrégations masculines. Il faudra attendre les deux arrêtés d'Edouard Herriot de février 1927 qui autorisaient les certifiées à se présenter aux agrégations masculines de philosophie et sciences naturelles provisoirement sans la licence²⁰. Ainsi les Sévriennes peuvent aussi, en théorie du moins, passer le concours.

19 Évidemment sont sacrifiées à ce processus d'identification toutes celles qui, préparées dans des lycées où le latin n'était pas encore enseigné, n'ont pu réussir à temps à l'agrégation ancien régime. C'est en 1929 qu'elles ont eu pour la dernière fois la possibilité de se présenter à l'agrégation ancien régime. « Nous ne pouvons rien pour leur succès – écrit en 1929 H. Guy dans son rapport – mais cette vaillance nous touche et nous inspire la sympathie. Qu'elles en trouvent ici la très sincère expression ». Celles parmi ces « vaillantes » candidates qui veulent se présenter aux agrégations après 1930 se voient obligées de suivre à la faculté des cours de philosophie, de français, de latin, et de grec pour pouvoir répondre aux nouvelles exigences du concours. Les jeunes filles ont cependant vite adopté la perspective un peu troublante du grec et du latin obligatoire : le président du jury de 1933 constate que « le latin est accepté de bon cœur ; quant au grec, il est choisi ». En 1934, les résultats en version et en explication latines sont très satisfaisants ainsi que ceux de grec : sur les 17 femmes admises il y en a 15 « amies du grec » ; sur les 39 admissibles en 1937, les 37 avaient choisi « l'option grec ».

20 Or en 1938, année où l'assimilation devrait être un fait accompli, elle n'était réalisée que pour les sciences naturelles, la grammaire, la philosophie et les langues vivantes. Les candidates étaient classées avec leurs collègues masculins, mais reçues en plus des maxima fixés²¹. Pour ce qui est des sciences physiques²², l'arrêté du 29 juillet 1938, dont les dispositions devaient entrer en vigueur à partir de 1939, réalisa presque l'unification des concours masculin et féminin à la durée près des épreuves écrites : mêmes programmes et coefficients, même nature des compositions. À partir de 1937, la licence, et en 1938, le diplôme d'études supérieures furent, en vue de l'assimilation, rendus obligatoires pour se présenter aux agrégations féminines des sciences ; l'agrégation féminine des sciences physiques se déchargea par ailleurs de l'épreuve spécifique aux concours féminins, la composition française, ainsi que des sciences naturelles au profit de la physique et des travaux pratiques de physique et de chimie²³. La même procédure est suivie pour l'agrégation féminine de mathématiques. À partir du concours de 1940, les épreuves deviennent identiques à celles de l'agrégation des hommes.

Les seules différences qui subsistent concernent la durée des compositions et la valeur des coefficients. L'unification des deux agrégations de mathématiques n'a commencé qu'en 1938 à la différence de l'agrégation féminine des sciences physiques dont l'identification avec le concours masculin date de 1927. Selon certains mathématiciens, ce retard s'explique par les exigences intellectuelles des mathématiques qui dépassent les capacités des cerveaux féminins. Tandis que pour les sciences physiques, l'expérience l'emporte sur la théorie²⁴.

- 21 En ce qui concerne les lettres, on établit, par l'arrêté de juillet 1938 un régime transitoire applicable à celles qui n'ont pas fait de grec : l'agrégation de lettres, déchargée de la philosophie (morale) et de la psychologie, introduisit le latin à titre obligatoire (thème, version, commentaire grammatical) et le grec à titre facultatif, au même titre que les langues vivantes, et fut constituée désormais d'épreuves empruntées aux agrégations masculines de lettres et de grammaire. Par ces dispositions on songeait surtout aux Sévriennes vis à vis desquelles l'administration avait pris un engagement en les laissant entrer à l'École sans épreuves de grec. La durée de la période de transition devrait s'étendre jusqu'en 1945²⁵. Enfin entre les deux guerres l'agrégation féminine d'histoire vit ses programmes se renforcer d'année en année (la durée de la préparation était augmentée et rapprochée de la durée de la préparation pour les épreuves orales de l'agrégation masculine), mais curieusement, l'effort de mémoire était maintenu : à l'oral de l'agrégation d'histoire, les candidates ne disposaient ni de manuels, ni de documents, ni de reproductions (même pour l'épreuve de l'histoire de l'art), ni de dictionnaires pour traduire les textes de latin ou de langues vivantes à commenter. C'est seulement en 1937 que le Conseil Supérieur décida de leur fournir les livres et documents qu'elles auraient besoin de consulter. Dans ce but, les jurys étaient chargés de la constitution et de l'organisation d'une bibliothèque mise à la disposition des candidates dans les mêmes conditions que les candidats à l'agrégation masculine d'histoire. En 1938, le concours féminin ne fut pas assimilé à celui des hommes. Au contraire : la réforme des agrégations de 1938, abrogeant l'arrêté de 1924, enleva, à celles qui le désiraient, la possibilité de se présenter à l'agrégation masculine d'histoire. Elles durent toutes passer désormais l'agrégation d'histoire et de géographie pour femmes. L'argument invoqué contre une telle assimilation repose sur l'éloignement de l'École de Sèvres de Paris : les Sévriennes seraient dans l'impossibilité de faire, dans les archives et les bibliothèques de Paris, les recherches nécessaires en vue de passer l'examen officiel du diplôme d'études supérieures à la Sorbonne. La création, au lendemain de la guerre, d'une agrégation de géographie, commune aux deux sexes, ne changea rien aux situations acquises.
- 22 Quant au certificat, tel qu'il était vers la fin des années 1920, il répondait plutôt « à l'idéal du professeur unique » défini cinquante ans plus tôt par les promoteurs de la nouvelle institution, qu'aux exigences nouvelles de l'enseignement féminin. La nécessité de son maintien n'était pas toutefois contestée. Il manifestait la tendance, « forte de toutes ses inerties ou craintes de l'avenir, au repliement de l'enseignement féminin sur ses traditions »²⁶. En 1927, la Société des agrégées, porte-parole des agrégées, et chargée de l'offensive contre toute inégalité entre hommes et femmes professeurs, avait demandé que la réforme des concours féminins commençât par le certificat²⁷. Or Francisque Vial, directeur de l'enseignement secondaire, jugea préférable de commencer par la réforme des agrégations. C'est seulement en 1929 qu'on s'orienta vers une spécialisation limitée du certificat – avec deux ans de retard sur la réforme de la licence. Par le décret du 20 octobre 1929, on constitua, dans le certificat des lettres, une option lettres et une option histoire et dans celui des sciences, une option mathématiques et une option physique et chimie. Une spécialisation plus poussée à l'exemple des licences serait toutefois inconcevable : « si le certificat est une étape sur la route de l'agrégation, il est aussi et surtout une épreuve pratique d'aptitude à l'enseignement des collègues »²⁸. C'est que le certificat permettait d'une part de ménager les transitions dans un enseignement qui avait fait ses preuves et qu'on ne voulait pas bouleverser et d'autre part d'investir de professeurs « polyvalents » les collègues. Ainsi s'explique sa longévité, malgré l'évolution des objectifs

et des besoins de l'enseignement féminin. Il n'en est pas moins cependant abandonné par les jeunes filles qui lui préfèrent la voie de l'Université pour se préparer à l'agrégation de leur choix ; d'ailleurs, et ceci n'est pas à sous-estimer, le certificat, examen très difficile, donnait accès à un nombre très réduit de concours. Ce n'est qu'en 1938 (décret du 9 mars) qu'il est remplacé par une double série d'épreuves passées à Sèvres, dont les programmes sont calqués sur ceux des certificats d'études supérieures de lettres et de sciences²⁹. Cet examen, sous la pression des circonstances, disparaît dès 1939.

23 « Pourquoi ce processus d'identification des concours a-t-il été ralenti comme à plaisir ? » se demande Françoise Mayeur. « Pourquoi même a-t-on enregistré dans ce domaine des retours en arrière, puisque l'accès de certains concours d'agrégation qui avaient été ouverts aux femmes leur a été ensuite interdit ? »³⁰. Cette lenteur est due d'abord à la résistance des institutions en place. La question de l'agrégation féminine se trouvait depuis sa création liée au régime des études à l'École de Sèvres. Or celle-ci, pépinière de futures enseignantes, et, de ce fait fortement orientée, surtout après la Première Guerre mondiale, vers une formation pédagogique considérée comme prioritaire, n'a pas dès le début, évolué vers un rapprochement avec la rue d'Ulm, malgré les quelques changements qu'ont subis les études dès le lendemain de la Grande Guerre. Les préoccupations financières, accompagnées de raisons psychologiques, ont certainement joué par ailleurs un rôle important dans cette lenteur qui caractérise la réforme des concours de recrutement : les agrégations masculines et féminines n'étant pas considérées comme équivalentes (ces dernières sont censées être moins spécialisées, plus faciles), l'administration pouvait justifier son refus d'instituer l'égalité des traitements entre professeurs hommes et femmes ; elle évitait ainsi l'augmentation des dépenses au moment où, la crise de 1930 et la concurrence féminine sur le plan professionnel provoquait de la crainte chez les hommes professeurs. Pour justifier leur attitude, les adversaires de l'assimilation invoquent enfin la difficulté, pour les femmes, des concours masculins. Il est de bon ton d'affirmer – dans la presse et les journaux professionnels où la polémique est vive au sujet de l'assimilation totale – que leur santé est en danger et par conséquent l'avenir de la famille, de la race, de la France également³¹. Ils sont soutenus dans leur argumentation par des médecins qui s'emparent de la question : leur autorité scientifique ne fait une fois de plus que médicaliser le social. Ceux qui ont la charge de l'enseignement secondaire féminin prétendent de leur côté qu'il est plutôt question d'une différence non pas de titre, mais de mode de recrutement du personnel masculin et féminin : les besoins du service, dans les deux sortes de lycées, exigeraient même après la guerre, du côté des hommes, une spécialisation accusée³², du côté des femmes un minimum de spécialisation. Toutes ces raisons justifient « l'absence d'une vue d'ensemble, qui aurait permis une réforme enfin globale et cohérente des concours de recrutement »³³. L'assimilation prévue pour 1938 n'eut donc pas réellement lieu, car interrompue par la guerre : les concours d'agrégation purement masculins furent supprimés. Les agrégations mixtes restèrent ouvertes aux seules candidates, mais il n'y eut nullement pléthore d'agrégées dans les établissements féminins. On garda aussi les mêmes jurys afin de ne pas risquer d'abaisser le niveau des concours. Après 1945, la distinction entre concours masculins et féminins perdura : lorsqu'il y avait une agrégation féminine, les femmes n'avaient pas le droit de se présenter à l'agrégation masculine (arrêté du 19 décembre 1941). Ainsi créa-t-on une agrégation de géographie ouverte aux femmes, mais l'agrégation d'histoire leur resta interdite. En revanche, les nouvelles agrégations de lettres modernes, physiologie, biochimie, techniques économiques de gestion leur étaient ouvertes, et parfois avec une seule liste. On aboutit donc à quatre types d'agrégations : les agrégations mixtes dès la création de l'enseignement féminin (celles des langues vivantes), les agrégations masculines ouvertes aux femmes à partir de 1924 et fermées durant la Seconde Guerre mondiale sous le prétexte qu'il existait une agrégation féminine correspondante (l'agrégation de lettres, d'histoire et celle de mathématiques), les agrégations, masculines à l'origine, qui, à partir de l'assimilation de 1924

ont toujours servi de concours de recrutement commun aux hommes et aux femmes (c'est le cas de l'agrégation de philosophie et de sciences naturelles), enfin les agrégations nouvelles mises en place après la guerre. Et c'est seulement en 1976 que la mixité totale des agrégations fut réalisée avec l'établissement d'épreuves communes et d'un classement unique.

24 Une étape décisive avait été franchie, un long chemin parcouru depuis l'institution des concours féminins en 1883. Avec bien du retard, ces derniers sont allés rejoindre, dans le « musée imaginaire de la pédagogie », l'enseignement secondaire féminin qui les a engendrés. Qu'en est-il toutefois de la notion de « genre » dans le monde universitaire ? Disparaît-elle avec l'institution de la mixité dans l'enseignement secondaire : mixité des élèves, des personnels, fusion des programmes, des concours de recrutement ? Ceci est une autre histoire qui reste à raconter.

Bibliographie

Agrégées (Les), 1920-1948, Bulletin de la Société des agrégées de l'enseignement secondaire public.

AMIEUX, Anna, 1910, « L'Enseignement des sciences dans les lycées de jeunes filles et la réforme des classes préparatoires », *Revue universitaire*, 1, p. 311-320, 437-447.

—, 1928, « Chez les Sévriennes », *Revue des deux mondes*, 1er mai, p. 87-109.

—, 1929, « Enquête sur les tendances actuelles de la jeunesse en France », *Bulletin de l'Association des élèves de Sèvres*, p. 62-69.

—, 1930, « Vers l'assimilation des études féminines aux masculines », extrait du compte rendu de la séance de rentrée du 21 octobre 1929, *Bulletin de l'Association d'élèves et anciennes élèves de Sèvres*, n° 67, p. 90-99.

ANCELET-HUSTACHE, Jeanne, 1981, *Lycéenne en 1905*, Paris, éd. Aubier Montaigne, 193 p.

ARON, Marguerite, 1912, *Le journal d'une Sévrienne*, Paris, Felix Alcan, 239 p.

AUDRY, Colette, 1983, *La Statue*, Paris, Gallimard.

BASTOUL, Berthe, 1910, « Les sanctions des études secondaires féminines : baccalauréat ou diplôme », *Revue Universitaire*, 2, p. 386-397.

BEAUVOIR, Simone de, 1958, *Mémoires d'une jeune fille rangée*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 502 p.

—, *La force de l'âge*, 1960, Paris, Gallimard, coll. Folio, 694 p.

BURR MARGADANT, Jo, 1990, *Madame le Professeur, Women Educators in the Third Republic*, Princeton, Princeton University Press, 358 p.

CACOUAULT, Marlaine, 1986, *Les femmes professeurs à l'ère de la féminisation: positions, situations, Itinéraires. 1965-1980*, thèse, Paris VII, 546 p.

CARON, Marguerite, CROUZET, Paul, 1924, « Rapport sur l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles », Lettres 2e partie, session 1923, Paris, *Revue Universitaire*, 1, juin 1924, p. 15.

CARRERE-SAVAJOL, Andrée, 1968, « Historique de l'Agrégation », *L'Agrégation*, n° 162, numéro du cinquantenaire, mai, p. 507-524.

—, 1979, « Une conquête des femmes l'agrégation 1883-1975 », *Femmes Diplômées*, n° 109, juin, p. 29-30.

CHARLE, Christophe, 1999, « Les femmes dans l'enseignement supérieur. Dynamiques et freins d'une présence 1946-1992 », in Vincent Duclert, Rémi Fabre et Patrick Fridenson, *Avenirs et avant-gardes en France XIX^e et XX^e siècles. Hommage à Madeleine Rebérioux*, Paris, la Découverte, p. 84-105.

Cinquantenaire (le) de l'École de Sèvres, 1881-1931, 1932, Paris, Ateliers Printory, 459 p.

DESPARMET-RUELLO (J.), 1884, *Les programmes de sciences dans les lycées de jeunes filles : réponse à M. Camille Sée*, Paris, Guillaumin.

EFTHYMIU, Loukia, 2002, *Identités d'enseignantes, identités de femmes. Les femmes professeurs dans l'enseignement secondaire public en France*, thèse de doctorat d'histoire, Paris VII.

HULIN, Nicole, 2002, *Les Femmes et l'Enseignement scientifique*, Paris, PUF, 227 p.

L'HÔPITAL, Madeleine, 1987, « Sèvres et l'enseignement des Lettres dans la première moitié du XX^e siècle », *Sévriennes d'hier et d'aujourd'hui*, sept., p. 2-11.

MAYEUR, Françoise, 1977, *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 489 p.

—, 1981, « De la Révolution à l'école républicaine », *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, dir. Louis-Henri Parias, Paris, Nouvelle Librairie de France, tome 3, et Antoine Prost, « L'école et la famille dans une société en mutation », tome 4.

OFFEN, Karen, 1986, « Ernest Legouvé and the Doctrine of "Equality in Difference" for Women : A Case Study of Male Feminism in Nineteenth-Century French Thought », *The Journal of Modern History*, 58, n° 2, juin, p. 452-484.

PERROT, Michelle (dir.), « Métiers de femmes », *Le Mouvement social*, n° 140, juillet-septembre 1987.

PETREMENT, Simone, 1973, *La vie de Simone Weil*, Fayard.

Pour le 75^e anniversaire de l'École normale supérieure de jeunes filles, 1959, Cahors, impr. Correslant, 103 p.

Revue Universitaire (1892-1940).

SCHWAB, Marguerite, 1968, « La Société des Agrégées 1920-1948 », *L'Agrégation*, numéro hors série, p. 531-564.

TOURNIER, Michèle, 1973, « L'accès des femmes aux études universitaires en France et en Allemagne (1861-1967) », *Femmes Diplômées*, n° 85, 1^{er} trim., p. 12-14. (compte rendu de la thèse de M. Tournier).

Notes

1Le certificat lettres première partie comprenait avant 1928 cinq épreuves : composition de littérature française sur un des six auteurs du programme, histoire (ces deux épreuves sont maintenues après 1928), morale ou psychologie, langue vivante ou latin et langue française ; à l'oral, une sixième matière, géographie.

2Suppression pour le concours de 1936 de l'épreuve de grammaire et d'histoire-géographie et introduction d'une épreuve d'histoire ancienne et d'une seconde épreuve de langues vivantes pour l'option B (sans grec) portant sur les « grands maîtres et les œuvres capitales des littératures étrangères ». Pour le concours de 1937, toutes les candidates doivent également présenter à l'oral une langue vivante, outre une option-langue (grec ou une langue vivante).

3Cette même année (1937) on admet à Sèvres pour quatre ans des élèves en vue de la préparation de la licence et de l'agrégation de langues vivantes à la Sorbonne. En effet, les agrégations de langues vivantes, philosophie et sciences naturelles demandent une préparation de quatre ans au lieu de trois.

4Il s'agit de limiter cette tendance qui avait poussé jusque-là les filles – et parmi elles les meilleurs sujets des lycées féminins – à se porter en grand nombre vers les classes supérieures masculines.

5Trois raisons sont invoquées par l'administration pour justifier ces horaires réduits : d'une part ménager la santé des filles en leur donnant des horaires plus légers ; d'autre part faire une place aux enseignements dits féminins et enfin obéir à des nécessités d'ordre budgétaire.

6En 1934 à Besançon les 12 élèves de la classe préparant à Sèvres-lettres, n'ont qu'une heure et demie de philosophie (au lieu de 4 heures), et sont réunies, pour les autres heures aux élèves des classes de Philosophie.

7Le nombre des candidates baisse vers la fin des années 1920. Les présidents des concours pensent que, le concours, étant devenu plus difficile, les candidates insuffisamment préparées se découragent plus facilement. À partir de 1935, les candidates ne peuvent se présenter que trois fois.

8Il s'agit de Simone Weil. *Les Agrégées*, n° 25, déc. 1928 : 18.

9Cela devient de nouveau possible dans les années 1920 (circulaire du 21 juin 1923), après avoir été interdit en 1917 par le Conseil Supérieur. Ce qu'on redoute, c'est moins la féminisation des établissements masculins que l'institution d'une mixité. Il ressort cependant d'une enquête faite en 1934 auprès de l'École de la rue d'Ulm et des proviseurs que 120 jeunes filles fréquentent les premières supérieures de lycées de garçons et 34 les classes mathématiques spéciales en 1935. Cf. *Les Agrégées*, n° 50, avril 1935 : 43.

10Elles sont classées en surnombre, mais avec mention de leur rang effectif. Dans ces 39 « Normaliennes » ne sont comptées que les candidates admises : Marg. Rivière née Rouvière (sc) en 1910; Jeanne Rouvière (sc) 1912; Flamant née Parize (sc) en 1917; Mad. Chaumont (sc) en 1919; Marie-Louise Dubreil née Jacotin (sc) en 1926; Sim. Pétrément (litt), Cl. Ramnoux (litt), Suz. Roubaud née Molino (litt) en 1927; Sim. Weil (litt) en 1928; Christ. Pauc née Gouard (sc) en 1930; Jacquel. Duchemin (litt), Ann. Maignan (litt), Noëlle Leiris (sc), Marg. Girault (sc), Lucie Noël (sc) en 1931; Edm. Grimal née Vinel (litt) Mad. Goudet née Bocquet (sc), Marie Veillet née Bartoszezowska (sc) en 1932; J. de Romilly née David (litt), Germ. Favre (litt) en 1933; Henr. Lavergne (litt), Marie-Hélène Lévy (sc) en 1934; Renée Balibar née Charleux (litt), Marie Suz. Bérard née Collon (litt), Marie-Cl. Boutang née Canque (litt), Jacquel. Kaufmann née Rochard (litt) en 1935; Arl. Ambrosi née Kœltz (litt) Suz. Rey (litt), Yv. Vernière née Haas (litt), Jacquel. Lelong née Ferrand (sc), Col. Rothschild (sc) en 1936; Pier. Guiart, Monette Martinet née Keim (litt), Hélène Cartan (sc), Paulette Legrand née Chevalier (sc) en 1937; Genev. Lewis (litt), Janine Méary née Frappier (litt), Marie Dubois-Violette née Blaise (sc), Col. Lamit née Chaminade (sc) en 1938; Mad. Herr (litt), Genev. Bass (sc) en 1939.

11« (L'Administration) aiguille vers les établissements de garçons le plus de femmes possible, tandis qu'elle n'a songé d'ouvrir aux hommes ni Sèvres ni les Agrégations féminines, ce qui après tout, ne serait que juste ». « L'Agrégation », mars 1928, in *Les Agrégées*, n° 23, juin 1928 : 42. Certaines femmes professeurs sont du même avis : « Après les garçons se sont fâchés en disant qu'ils allaient se présenter à Sèvres, si ça continuait; on leur prenait les places. Ben, ils ont eu raison ! ». Entretien n° 10, du 4 février 1992.

12Élève brillante au lycée Jules Ferry, agrégée de mathématiques en 1929, puis docteur ès sciences mathématiques en 1934, elle fut immédiatement inscrite sur la liste d'aptitude à l'Enseignement supérieur. Elle fut d'abord chargée de recherches au C.N.R.S. et chargée en 1935 du cours Peccot au Collège de France. En 1938, elle assura à la Faculté des Sciences de Rennes, la suppléance d'un professeur titulaire. Ce n'est que l'année suivante qu'elle est nommée à la maîtrise de Conférences de Mathématiques à la Faculté des Sciences à Lyon, mais en 1940 elle revint à la Faculté de Rennes. Ses qualités pédagogiques lui assurèrent en 1941 une nomination comme chargée de Cours à Sèvres. Ses premiers travaux scientifiques se rapportent à des questions d'analyse suggérées par l'étude de la théorie des ondes. Tous ces travaux ont conduit, selon ses contemporains, à des résultats d'une grande portée. Leur valeur a été soulignée par deux distinctions: en 1935, le prix Peccot du Collège de France et en 1938 le prix de M. de Parville de l'Académie des Sciences. En 1956, elle fut nommée à Paris d'abord comme maître de conférences et ensuite en 1958 comme professeur. Elle prit sa retraite en 1972. (AN/F17/27596, dossier Dubreil).

13Revue de l'enseignement secondaire et supérieur, mai-juin 1884.

14Il représentait un obstacle à franchir même pour Simone Weil qui, selon le témoignage de Simone Pétrément sa condisciple, se met à travailler d'arrache-pied afin de rattraper ses camarades à la khâgne du lycée Henri IV. Pétrément 1973 : 73.

15Il ressort d'une enquête faite en 1934 par le rapporteur auprès du ministère, de l'École de la rue d'Ulm et des proviseurs, qu'il y a à cette date environ 70 agrégées masculines (*Les Agrégées*, n° 50, avril 1935 : 43). En 1938, il y a 104 agrégées masculines, le nombre des agrégées de langues vivantes n'étant pas compris, ce qui représente 8% des agrégées et 2,66% de l'ensemble du corps professoral féminin (*RU*, n° 5, mai 1938).

16Voir *Les Agrégées*, n° 4, nov-déc. 1921. Voir aussi *Bulletin de l'enseignement secondaire des jeunes filles*, « Vers l'identité des programmes », *RU* n° 5, mai 1921, p. 381.

17*Les Agrégées*, n° 2, janvier 1921, p. 18. En 1938, Marthe Fauré a contribué à écarter de justesse l'institution d'une agrégation féminine de grammaire.

18« Parmi les raisons qui mènent irrésistiblement, à l'identification des divers concours la directrice de Sèvres, en 1931, dénombre la difficulté de préparation du concours pour les non-Sévriennes, la facilité de la licence, le développement de l'enseignement libre qui dirige ses élèves vers les Facultés et les concours masculins, l'effort des Facultés pour attirer une clientèle féminine destinée à remplacer les hommes absents après la guerre, les revendications des femmes professeurs pour l'égalité, enfin les efforts du féminisme », Mayeur 1977 : 429-430.

19Avait précédé la réforme de l'enseignement secondaire de 1923 dans laquelle l'enseignement secondaire féminin se vit lui aussi confier la préparation au baccalauréat.

20Les certifiées sans baccalauréat se virent privées du droit de s'y présenter. Dans ce but paraît en 1929 le décret dispensant du baccalauréat en vue de la licence les titulaires du certificat.

21À partir de 1942 sont constituées des listes séparées d'admission pour les candidats et candidates.

22La question de la séparation de l'agrégation féminine de sciences en deux, Sciences Physiques et Sciences Naturelles est discutée dès 1923. Ses défenseurs se heurtent à l'opposition farouche de l'administration qui invoque comme raisons pour différer la réalisation de cette réforme les nécessités de service qui imposent très souvent au même professeur d'assumer plusieurs enseignements. Cf. *Les Agrégées*, n° 10, décembre 1923, p. 24-25. D'autre part cette réforme est censée léser les Sévriennes, puisque, selon les *Agrégées*, l'École ne pourrait pas offrir une préparation satisfaisante en ces deux spécialités, que le jour où, transférée à Paris, elle pourra fournir à ses élèves les mêmes conditions de travail que la rue d'Ulm. Si l'on objecte que des bourses sont offertes aux candidates naturalistes, en fait elles ne suffisent qu'aux seules Parisiennes ; les provinciales pour des raisons financières, ne peuvent envisager que l'entrée à Sèvres (*Les Agrégées*, n° 28, oct. 1929, p. 15).

23Pour le concours de 1938 le programme de l'agrégation comprend pour les épreuves écrites trois compositions, une de physique avec applications, une de chimie et une de physique des programmes des lycées de jeunes filles. En ce qui concerne les leçons orales elles comprennent une leçon de physique avec expériences accompagnée d'une épreuve pratique comportant le montage et la présentation des expériences pour une leçon de lycée, une leçon de chimie avec expériences accompagnée d'une épreuve pratique.

24Henri Lebesgue, « Contre la fusion des agrégations de mathématiques, masculine et féminine », *L'enseignement secondaire de jeunes filles*, n° 4, novembre 1928 : 49-55.

25On autorise les candidates qui se présentent au concours avant 1939 et les Sévriennes reçues au concours d'entrée à l'École (section littéraire) en 1936 et en 1937 sans épreuves de grec, à se présenter à quatre concours, jusqu'en 1945 inclus, ne comportant pas d'épreuves de grec.

26Mayeur 1977: 430. Les certifiées craignent que l'alignement des deux enseignements ne conduise irréductiblement à la disparition de ce concours, surtout après l'assimilation des certifiées aux licenciés en 1928.

27C'est dès le début des années 1920 que la Société des Agrégées lutte pour une spécialisation plus poussée du certificat d'aptitude, à l'exemple des licences préparées en faculté.

28Rapport du 18 octobre 1929, *Les Agrégées*, n° 28 oct. 1929 : 33.

29Pour la section de sciences le programme de première année serait celui du certificat de physique générale, de calcul différentiel et intégral ; en deuxième année – section de mathématiques – le programme prévoyait celui du certificat de mécanique rationnelle augmenté d'un intéressant programme de mathématiques élémentaires approfondies, ne correspondant à aucun certificat prévu par les facultés à ce moment-là.

30Mayeur 1977 : 432.

31Félix Gaiffe, *Les Agrégées*, n° 20, juin 1927 et *Les Agrégées*, n° 25, décembre 1928 : 21 : « Imposer aux femmes le vaste programme des hommes, c'est ne tenir aucun compte de leurs qualités naturelles ; ce n'est pas leur donner de multiples occasions de mieux comprendre, c'est uniquement les perdre dans la multitude des détails. Et c'est pour un résultat nul ou

mauvais, exiger d'elles, qui en sont physiologiquement incapables, un effort plus grand que celui demandé aux jeunes gens ».

32 On doute même de l'utilité d'une spécialisation très poussée même chez les hommes ; *Les Agrégées*, n° 25, déc. 1928 : 21.

33 *Mayeur* 1977 : 433.

Pour citer cet article

Référence électronique

Loukia Efthymiou, « Le genre des concours », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 18 | 2003, mis en ligne le 04 décembre 2006. URL : <http://clio.revues.org/index613.html>

À propos de l'auteur

Loukia Efthymiou

Loukia N. EFTHYMIU a suivi des études de langue et de littérature française à l'Université d'Athènes, puis préparé et soutenu une thèse d'histoire à l'Université Paris 7 sur le corps enseignant féminin dans l'enseignement secondaire public en France entre les deux guerres. Professeur de langue française dans le secondaire en Grèce, elle est détachée à l'Université (Faculté de lettres, département de langue et de littérature française) où elle a entrepris sous la direction de la professeure Maria Ménégaki l'élaboration du matériel nécessaire en vue d'un séminaire financé par l'Union Européenne. Ce séminaire porte sur la notion d'égalité des sexes dans la vie politique, sociale et économique en France et en Grèce au XX^e siècle.

Droits d'auteur

Propriété intellectuelle

Résumé / Abstract

Les concours d'entrée aux ENS de Sèvres et d'Ulm, comme les agrégations féminines (considérées comme inférieures à celles des hommes) sont des examens qui, ayant survécu jusque dans les années 1970 et 1980, attestent de l'existence d'un « genre des concours ». La question de la fusion des concours masculins et féminins est pour la première fois posée entre les deux guerres. La relecture de cette histoire permet de mettre en évidence les hésitations et les réticences qui ont voué pendant plus de soixante ans le projet initial à l'échec.

The existence of a specifically feminine agrégation (which was considered inferior to the male exam), as well as the separation by sexes that existed in the entrance examinations to the superior normal schools of Sèvres and Ulm attest to the gendered nature of these examinations. The question of uniform entrance examinations for both sexes was originally posed in the period between the wars. Examining the history of these exams reveals how hesitations and doubts for over 60 years condemned the original proposal to failure.

Licence portant sur le document : Propriété intellectuelle